

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 février 2021

### Compte-rendu sommaire Publié le 17.02.2021

#### 01/2021 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020.

A l'unanimité

#### 02/2021 - BILAN DES CONVENTIONS PASSÉES - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2020.

A l'unanimité

#### 03/2021 - BILAN DES MARCHES PUBLICS PASSÉS - EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal PREND ACTE du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2020.

A l'unanimité

#### 04/2021 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acté à l'unanimité

#### <u>05/2021 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</u>

Le Conseil Municipal ADOPTE le Compte Administratif présenté.

### <u>06/2021 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020</u>

#### Le Conseil Municipal

#### DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	982 027,88 €
B. Résultat antérieur reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 092 601,68 €
C. Résultat à affecter	3 074 629,56 €
= A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'éxécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-868 927,79 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)  Besoin de financement	99 260,74 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D+E	-769 667,05 €
AFFECTATION = C + G+H	2 304 962,51 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	769 667,05 €
Affectation en réserve R1068 investissement	1 250 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 054 962,51 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

# <u>07/2021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2021</u>

Le Conseil Municipal PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires 2021 ainsi que du rapport qui lui est présenté.

#### 08/2021 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à compter de la présente délibération et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 : 1 998 582,86 € (hors chapitre 16)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 499 645,72 € (< 25 % x 1 998 582,86 €.)

Adopté à l'unanimité

## <u>09/2021 – DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE LA FDMJC POUR L'ANNE 2021</u>

Le Conseil Municipal DECIDE d'accorder une subvention prévisionnelle de fonctionnement annuelle pour l'année 2021 à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), sise 8 rue du Maire François Nuss − 67118 Geispolsheim, pour un montant de 629 000.- €.

Acté à l'unanimité

# <u>10/2021 – EMS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ANNUEL ECOLES DE MUSIQUE EMS - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021</u>

Le Conseil Municipal DECIDE de demander un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de l'école de musique à hauteur de 10 128,41 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

### 11/2021 - RAFRAICHISSEMENT DANS LES BATIMENTS MAIRIE ET MULTI-ACCUEIL : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

#### Le Conseil Municipal

- APPROUVE l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre et son coût prévisionnel d'un montant de 188 500,00 € H.T., valeur janvier 2021,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société SBE Ingénierie, fixant le forfait définitif de rémunération à la somme de 22 620,00 € HT,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour réaliser le projet,
- CHARGE M. le Maire ou son représentant de déposer auprès des instances concernées les demandes de subventions ouvertes pour ce type d'opération,

Adopté à l'unanimité

#### 12/2021 - CHARTE POUR UN HABITAT DE QUALITE A SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal ADOPTE la Charte pour un habitat de qualité à Souffelweyersheim qui sera soumise pour adhésion à tous les opérateurs publics ou privés dans la cadre d'un projet immobilier collectif ou individuel.

A la majorité par 27 voix pour et 2 abstentions

#### 13/2021 - EMS: AVIS CONCERNANT LES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC DU PROGRAMME 2021

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant le programme 2021 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) : lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.